ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 4 fr. 25 8 fr. 15 fr. COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Les abonnements se paient d'avance

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur - L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 0 fr. 80 RÉCLAMES 3º page - d° -1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après les élections britanniques: la trêve générale du Christmas. — La crise gou-vernementale anglaise paraît inextricable. — Les répercussions internationales de cet ajournement de la crise britannique. - Le chancelier Marx s'apprête à faire appel aux Alliés et à la Société des Nations.

Contrairement à toutes les préviions, la crise gouvernementale brilannique n'a pas reçu, et ne recoit oas pour le moment, de solution. Celle-ci est différée jusqu'à la mi-

anvier, soit après la rentrée du noueau Parlement.

Convenons que ce n'est pas un mince paradoxe que le maintien au pouvoir du cabinet Baldwin en sa totalité, y compris lord Curzon et les divers ministres qui ont perdu leurs sièges de députés aux dernières élec-

Quant aux raisons qui présidèrent à ce dénouement, ou plutôt à cette absence de dénouement, on peut les chercher dans un double ordre de préoccupations, de nature fort dis-

C'est un fait que le Christmas et le Nouvel An constituent en Grande-Bretagne une période de trêve, de trêve générale. Pendant les jours qui viennent, les Anglais semblent adopler pour unique règle de conduite : que la paix règne parmi les hommes le bonne volonté.

Quelles que soient les conceptions particulières, les différends, l'acuité des crises lous les Dritters et goûter en paix le Christmas.

A cette raison essentielle, décisive peut-être, on pourrait en cherchant en ajouter cette autre : la difficulté l'élaborer une solution. De fait, la situation semble inextri-

Nous l'avons dit, aucun parti ne ossède aux Communes une majorité suffisante pour assumer seul la res-

onsabilité du pouvoir. Mais par ailleurs les partis politiques se présentent avec des programmes si nettement tranchés, si différents les uns des autres, qu'aucune ollaboration ne semble possible.

En France, nous sommes habitués ux « dosages parlementaires », aux combinaisons »

En Grande-Bretagne, une telle produre est impraticable : à la multiplicité de partis, de groupes qui exisent chez nous et entre lesquels les éments de transition abondent, la Grande-Bretagne oppose sa trinité: conservateurs, libéraux, travaillistes, intre lesquels aucune collaboration n'est théoriquement possible.

On n'a pas perdu le souvenir des méfaits provoqués par la fameuse coalition libérale - conservatrice de habile manœuvrier Lloyd George : l'Angleterre lui doit une large part de son présent désarroi ; quant à l'Eu-... il vaut mieux ne tenter pas denumérer tous les maux qui résullerent de ce régime hybride.

Mais, alors, on ne voit pas de melle façon pourrait se dénouer la

D'autant plus que les libéraux et es travaillistes se sont empressés de oclamer leur refus de collaborer semble, non plus d'ailleurs qu'avec s conservateurs.

Somme toute, les trois ou quatre maines qui vont venir, par les saes réflexions qu'elles permettront, ndront peut-être plus aisée l'élaboon d'un dénouement.

le Bretagne! Gran-

Maintenant, si nous cessons de rer Outre-Manche pour considé-Europe et la situation internal'ajournement de la crise ettable apparaît franchement

evénements, eux, ne connais-li Christmas, ni Nouvel An : ils ressent, impérieux, sollicitant tention soutenue, de tous les s, pour qui ne veut pas courir de d'être débordé par eux. atestablement, nous abordons d'une période grosse de con

ommes-nous pas en présence Rhénanie qui tend à secouer le

joug prussien et à conquérir son au-

N'est-ce pas l'heure où la Ruhr industrielle tente ses premiers efforts pour revivre après la capitulation ? N'est-ce pas l'heure également où l'Allemagne, comprenant toute la gravité de ses erreurs passées, sem-ble vouloir se ressaisir et changer sa conduite politique?

Demain, dans quelques heures, des initiatives décisives devront peut-être être prises, desquelles dépendront en grande partie tous les problèmes ailemands.

Faudra-f-il différer, parce que la Grande-Bretagne attend la constitution d'un ministère ?

Mais la vie des peuples et des nations, pas plus que celle des indivi-dus, n'attend pas : elle progresse sans arrêt.

On devine quel prejudice peut causer au règlement de la paix et à la renaissance économique de l'Europe, l'ajournement à un mois de la crise Une fois de plus, la Grande-Breta-

gne a pensé d'abord à elle : pour sa commodité, elle ne prétend à rien moins qu'à arrêter le cours des cho-Or, ce cours ignore les arrêts.

Dès lors, qu'arrivera-t-il? Demain, la Grande-Bretagne nous reprochera amèrement d'avoir agi sans elle, à

Ne pouvant plus espérer faire sombrer le traité de Versailles, l'Allemagne songerait à modifier sa tacti-

La presse allemande prête au nouveau chancelier l'intention de recourir soit à la Société des Nations, soit individuellement aux puissances pour optenir des credits et des allegements analogues à ceux qu'obtint naguère l'Autriche et que la Hongrie sollicite en ce moment même de la Société des Nations.

Le chancelier Marx multiplie d'ailleurs des déclarations favorables à l'adresse de la S. D. N.: il les confieà tous les services de presse allemands et étrangers.

Puis, ceci dit, il s'empresse d'en appeler à la sympathie de l'étranger pour le Reich en détresse. Le chancelier fait en même temps

savoir qu'il comprend les nécessités de la situation et qu'il n'oublie pas qu'un secours extérieur implique une restriction très sérieuse de la souveraineté nationale en matière finan-

Ces déclarations contrastent avec celles de ses prédécesseurs.

M. Wirth lui-même, le partisan de la politique dite d'exécution, a toujours rejeté les projets de contrôle venant soit de Londres, soit de Paris, sous le prétexte qu'ils por-taient atteinte à la souveraineté na-

Nous avons alors relevé que les concessions des créanciers du Reich seraient obligatoirement subordonnées à l'acceptation d'un contrôle impliquant des dérogations de ce genre, et que l'Autriche avait dû s'y

On est heureux de constater aujourd'hui que le chancelier allemand paraît disposé à s'y plier aussi. Toutefois il importe de remar-

quer que le cas de l'Allemagne et celui de la Hongrie diffèrent de celui de l'Autriche.

L'Autriche est devenue manifestement pacifique et ne songe plus qu'à vivre en paix en restaurant sa vie économique. D'ailleurs, les nations qui l'enfourent sauraient à l'occasion promptement la ramener à la

Déjà avec la Hongrie, la situation change : elle est certes un petit pays encore, mais les velléités belliqueuses ne l'ont pas complètement abandonnée: elle attend le moment opportun de restaurer la monarchie habsbourgeoise.

Quant à l'Allemagne, les conditions sont encore plus délicates et les Alliés ne sauraient trop se prémunir contre elle.

Par sa grandeur, sa constitution, les dispositions de ses dirigeants et de ses masses, l'Allemagne échappe à l'emprise éventuelle des Alliés.

C'est pourquoi il importe que, le cas échéant, l'Entente, sans décourager les bonnes dispositions des dirigeants allemands s'il s'en manifeste, fasse montre de la plus grande circonspection, de la plus grande pru-

M. D.

La vie littéraire

on'lit'de nouveau, on lit plus que jamais et surtout les œuvres d'imagination. Les poètes eux-mêmes ont des lecteurs. C'est sans doute, qu'on trouve dans leurs rêves harmonieux l'éphémère, mais bienfaisant et nécessaire oubli des tristesses, des inquiétudes et des dégoûts que ne ménage pas la réalité.

Voilà pourquoi aussi, de notre temps, la poésie s'évade plus volontiers et plus hardiment qu'elle ne l'a jamais fait, nous entraînant avec elle, vers le monde, si délicieusement factice, de l'Art pur; voilà pourquoi le recueil de beaux poèmes que vient de publier Mlle Hélène Jung : « La Vierge an donateur », a pu prendre pour épigraphe cette formule paradoxale d'Oscar Wilde: « Les Arts empruntent non pas

à la vie, mais aux arts voisins. » Que la poésie n'emprunte pas à la vie, je ne le crois pas; je ne le crois ni désirable, ni même possible. Au moins peut-elle s'efforcer, et elle y réussit heureusement, d'échapper à l'obsession des réalités brutales, des émotions banales et vulgaires, des idées trop positives et trop claires :

car la clarté n'est guère propice au rêve. Au-dessous des idées claires, il y a, en effet, l'immense et insondable chaos des idées confuses, du subconscient, de l'inanalysable, les nuances et les complexités infinies de la sensation, du sentiment et de la pensée. Domaine illimité et mystérieux offert aux générations de poètes rassasiées des excès de l'imagination et de la sensibilité romantiques, rebutées aussi par la perfection un peu sèche et comme géométrique des Parnassiens.

De là date, par réaction, un culte qui dure encore, celui de l' « Imprécision », « l'adorable imprécision », qu'adorèrent en effet Verlaine et tant d'autres, qu'adore Mlle Hélène Jung.

Sans doute les lecteurs restés fidèles aux nassiennes sont quelque peu déconcertés, devant la peinture impressionniste par certains procédés d'expression : c'est un perpétuel chassé-croisé de mots entre les cinq sens, d'un art à un autre, une subtile interpénétration de toutes les formes de la Beauté. Mais si l'on sait se déplacer d'un point de vue peut-être trop immuable, peut-être un peu routinier et paresseux, si, au lieu de s'obstiner à vouloir « comprendre » on se laisse aller, comme à la dérive, dans un océan d'évocations vagues, complexes, indécises, de demi-sensations et de demi-idées, on s'aperçoit insensiblement qu'on goûte un plaisir poétique inconnu et profond, comme un rajeunissement de la pensée qui serait une initiation.

En même temps que les Verlaine, les Mallarmé et autres grands artistes, des mystificateurs avaient exploité ce domaine, mettant en défiance une bonne partie du public. Aujourd'hui, la cause de la nouvelle poésie semble gagnée, et c'est une joie rare, une joie ex quise et sans réserve qu'on éprouve à lire des poèmes comme ceux de Mlle Hélène Jung (1) où se révèle un admirable tempérament de poète associant, au profit d'un culte unique de la beauté, toutes les ressources de tous les arts et toutes les mystérieuses combinaisons de la pensée. Il peut être une initiation. Il peut faire des conversions. En tout cas, il ne peut que charmer la curiosité des lettrés, aussi bien que le goût des bibliophiles.

LISEUR.

(1) Hélène Jung, La Vierge au donateur. — Paris, Librairie A. Courtot, 16, rue de Châteaudun, 7 fr. 50.

INFORMATIONS

En Pays occupés La création d'une banque rhénane-westphallenne

On mande de Cologne que le groupe de banquiers allemanas et les délégués franco-belges, ainsi que le groupe neutre, discutant la création d'une banque Rhénane-Westphalienne pour l'émission de billets-or, se sont mis d'accord sur tous les points. Les statuts ont été établis.

La reprise des services de chemins de fer avec l'Allemagne non occupée

L'amélioration déjà signalée dans la situation économique de la Ruhr se poursuit.

Les trains express Wiesbaden-Francfort, Mayence-Francfort, Francfort-Darmstadt et inversement ont circulé jeudi pour la première fois.

La situation ne cesse de s'améliorer On constate que dans toutes les régions les directions des chemins de fer allemands sont en pourparlers avec les directions de la régie, pour la reprise complète du trafic. Des mesures de grâce ont été prises dans la journée du 12 décembre comprenant 32 suspensions de peine, dont 24 pour personnes employées dans l'industrie, 42 retraits d'expulsion, dont 13 fonctionnaires des P. T. T. et 5 pour fonctionnaires munici-

EN ALLEMAGNE La situation financière est désespérée

Les journaux allemands s'occupent de la situation financière du Reich, qui est disent-ils, à bout de

Comme il n'est pas possible de renouveler ou d'augmenter le crédit en marks-rente qui va être épuisé, l'empire devra vivre à l'aide de ses propres ressources.

Les mesures fiscales déjà prises et celles qui sont annoncées, permettront au gouvernement de surmonter les difficultés financières les plus immédiates, mais il n'est pas possible de songer à mettre réellement de l'ordre dans les finances allemandes sans le concours de l'étranger.

Le gouvernement du Reich en appellerait aux puissances et à la S. D. N.

Le gouvernement d'empire pro-jette de faire très prochainement une démarche auprès des puissances étrangères pour leur exposer la situation de l'Allemagne, expliquer pourquoi il ne faut pas compter maintenant sur des prestations allemandes en application du traité de Versailles, et demander à l'étranger que les promesses faites relativement au crédit à accorder à l'Allemagne se réalisent rapidement.

« Une certaine entente politique » avec la France

Le commissuire d'Empire pour la Monnaie, M. Schacht, recevant un rédacteur du « Service parlementaire socialiste », a déclaré qu'il considère comme possible « que les accords conclus en Rhénanie avec les Francais, si durs qu'ils soient pour l'Allemagne, marquent le commencement d'une certaine entente politique ».

Le gouvernement allemand annonce officiellement qu'il va faire de nouvelles propositions à la France

Le gouvernement d'Empire, se référant aux informations de la presse française de ces derniers temps invitant le gouvernement allemand à soumettre de nouvelles propositions au gouvernement français et à nommer un ambassadeur d'Allemagne à Paris, a autorisé la presse de même que l'agence Wolff, à annoncer officiellement que le gouvernement d'Empire va demander incessamment au gouvernement français d'entrer en pourparlers avec lui au sujet de la totalité des questions concernant le Rhin et la Ruhr.

Le chargé d'affaires allemand à Paris aurait mission de faire ces jours-ci une démarche orale dans ce sens auprès du gouvernement fran-

Pas de solution sans la guerre, dit un prêtre allemand

Dans une réunion du parti du centre, un membre de ce parti, le prêtre Ulitzka, a déclaré qu'à son avis les problèmes politiques actuels ne pouvaient être réglés à l'amiable. La carte de l'Europe doit être complètement revisée et ceci n'est possible, a-t-il dit, que par une guerre.

La crise britannique M. Baldwin ne réclame pas

le concours des libéraux L'agence Reuter publie l'information suivante:

« On tient de source autorisée qu'aucune négociation n'a été entamée pour obtenir l'appui des libéraux en faveur du gouvernement en conformité de la politique convenue. Le gouvernement ne songe aucunement à demander cet appui pour le mo-

Les travaillistes sont prêts à prendre le pouvoir

Le Daily Herald dit que, sans nul doute, le parti travailliste prendra ses dispositions pour soulever aussitôt que possible après la réunion du Parlement la question de confiance envers le Cabinet Baldwin. Si ce dernier est battu, les travaillistes formeront un gouvernement.

Le futur cabinet travailliste Parlant de la formation éventuelle d'un Cabinet travailliste, l'organe du parti écrit dans son édito-

« Il est essentiel que notre chef ait les mains libres pour le choix des personnalités qui feraient partie de son cabinet. Nous n'insistons que sur une chose, c'est qu'il assume luimême avec les fonctions de premier ministre, celles de ministre des affaires étrangères. »

Le nouveau président de la Confédération suisse

L'assemblée générale suisse, c'est-àdire les deux Chambres réunies, a nommé M. Ernest Chuard président de la Confédération helvétique pour 1924; M. Jean-Marie Musy a été nommé vice-président de la Confédération, et M. Affolter désigné comme président du tribunal fédéral.

La question de Tanger

Dans les milieux britanniques autorisés, on se déclare très satisfait des progrès réalisés au cours des négociations relatives à la question de

Toutes les difficultés ayant été surmontées et aucun nouvel incident n'étant prévu, il y a tout lieu de croire qu'un traité sera signé la semaine prochaine entre la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne.

Le produit des impôts

Le produit des impôts indirects et monopoles de l'Etat, pour le mois de novembre 1923, s'élève à la somme de 1 milliard 425.651.000 francs, accusant ainsi une plus-value de 94.005.000 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 218.385.600 francs par rapport aux recouvrements du mois

de novembre de l'année dernière. Le total pour les 11 premiers premiers mois de l'année présente donne une plusvalue de 215.281.700 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 1.886.015.600 francs par rapport aux recouvrements des 11 premiers mois de l'année dernière.

L'électrification

des campagnes Au Conseil des ministres de jeudi matin, MM. Chéron et de Lasteyrie ont soumis à la signature du président de la République le règlement d'administration publique destiné à assurer l'application de la loi du 2 août 1923, sur l'électrification des campagnes.

Record de maternité

Mme Matthews, de Grangetown, près de Middlesbrough (Angleterre) a donné naissance à quatre enfants, deux garçons et deux filles. Le docteur qui a fait l'accouchement dit que les quatre nouveau-nés sont vigoureux et ont toute chance de vivre.

Chambre des Députés

Séances du 13 décembre 1923 MATIN

La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires. Un amendement de M. Candace tendant à considérer comme intermédiaires les établissements de vente des entreprises coloniales établies en Algérie, est rejeté. Un amendement de M. Capus portant que les associations professionnelles et sociétés qui ne poursuivent aucun but d'ordre commercial sont exemptés de la taxe sur le chiffre d'affaires est adopté.

SOIR La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le vote des fem-

M. Maunoury, ministre de l'intérieur demande le renvoi à 8 jours de la discussion du contre-projet sur le vote familial. M. Bonnefous combat le renvoi. M. Isaac s'étonne de la proposition du ministre de l'intérieur. M. Strauss, ministre de l'hygiène, soutient le renvoi, car, ditil, il faut que le projet sur le vote familial soit étudié et mis au point de façon sérieuse avant d'être voté.

Par 282 voix contre 247, le renvoi est repoussé. M. Roulleaux-Dugage lit le rapport sur son contre-projet, au nom de la Commission. Après le vote sur les principes de la réforme, dit-il, la Commission accepte le renvoi des amendements à la Commission. M. Andrieux propose d'adopter, d'abord, l'article relatif au vote des femmes, de le disjoindre et de

l'envoyer au Sénat, puis d'examiner le contre-projet sur le vote familial. M. Pinard combat le vote familial. Après une intervention de MM. Herriot, Even, Lévy, Uhry, le renvoi de la discussion à mardi est voté.

M. Ybarnegaray demande à interpeller sur les manifestations à Paris des gardiens de la paix à propos de l'indemnité de vie chère. Le ministre de l'intérieur demande le renvoi de l'interpellation, M. Mandel demande à interpeller sur la politique intérieure.

Par 486 voix contre 83, l'interpellation de M. Ybarnegaray est renvoyée.

Sénat

Séance du 13 décembre 1923

M. Mazurier soutient un projet de loi relatif a l'acquisition de la nationalité française en Tunisie. Ce projet permet à tous les Tunisiens qui ont rendu des services à la France de se faire naturaliser Français. Le projet est adopté.

Le Sénat reprend la discussion du projet de !oi sur les pensions. Il décide que les augmentations accordées aux magistrats, aux membres de l'enseignement, ainsi que les indemnités de fonctionnaires devront être soumises à retenue et par consé-

quent compter pour les retraites.

M. Pasquet demande que le personnel ouvrier des lignes souterraines télégraphiques et téléphoniques puis-se prendre sa retraite à 50 ans. L'amendement est repoussé. M. Galley demande la suppression

de tout avantage accordé au point de vue de la retraite aux fonction-naires civits, anciens combattants et démobilisés. M. Sari demande, au contraire le vote des articles 13 et 18 qui accordent des avantages aux fonctionnaires, anciens combattants. On demande la disjonction de ces articles, mais elle est repoussée par

270 voix contre 86. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Avec la loi électorale à la Chambre et la loi sur les pensions au Sénat,

le pays peut constater que nos parlementaires — fin de session — sont fort occupés. Mais pour aussi intéressantes et importantes que soient ces deux questions, il tarde au pays que le Parle-

ment examine la proposition présentée par M. Marin. M. Marin s'est fait une spécialité qui n'est pas banale et qui lui vaut les encouragements de tous les con-

tribuables, de tous les partis. M. Marin s'est attaché à la grande besogne, difficile et ingrate, de réaliser des économies. Ses études, ses investigations dans le domaine administratif lui ont permis de constater que ce domaine coûtait trop cher et rapportait peu. Et il a fait comme ferait un propriétaire, il a cherché à réduire les dépenses inutiles, à modifier, comme on dit, le train de mai-

L'Etat est un mauvais propriétaire : il se laisse gruger par ses fer-miers, a constaté M. Marin. Supprimons donc des fermiers, réduisons au strict nécessaire le train de mai-

Et M. Marin affirme que d'ores et déjà, il a trouvé le moyen d'effectuer dans le domaine de l'État 650 millions d'économies réalisables immédiatement.

Mieux encore, « laissez-moi faire, déclare M. Marin, et je me fais fort de réaliser plus de 4 milliards d'éco-

On conçoit l'émotion produite par ces déclarations dans le pays, dans le milieu si sceptique cependant des contribuables.

C'est trop beau, disent ceux-ci. Mais, en fait, si ce sénateur avait raison, pourquoi ne pas lui faire cré-

On aurait tort, en effet, de ne pas écouter M. Marin, député de Meurtheet-Moselle dont la proposition est fort sérieuse. Au reste, le projet est simple, les

économies proposées sont tout à fait réalisables. Le projet envisage la « départetures et de conseils de préfecture. En somme, c'est la simplification des rouages administratifs que préconise M. Marin, simplification qui est depuis tant d'années à l'ordre du jour et que le Parlement n'a jamais voulu, ou n'a jamais eu le temps de

Cette fois, le Parlement est mis en réaliser! présence d'un projet d'économies bien précis : on le lui présente tout fait, tout complet. On n'a plus qu'à

En fin de législature, c'est bien le moins qu'il fasse aux contribuables le cadeau de 4 milliards d'économies. Mais il s'agit de s'entendre. Il ne

faut pas que le Parlement reprenne d'une main ce qu'il donne de l'autre. En d'autres termes, si 4 milliards d'économies sont réalisés, il ne devra pas disperser cette formidable somme en cadeaux, en dépenses somptuaires.

Il est nécessaire que le pays profi te du résultat des études de M. Marin, car depuis que le pays paie, il est temps qu'il soit un peu dégrevé.

S'il est juste que les pensions des fonctionnaires et retraités soient relevées en rapport avec la cherté de la vie, il n'est pas moins juste que la contre-partie soit établie par la réduction, voire la suppression de tous les emplois inutiles, onéreux que tout le monde connaît et qui, cependant, existent toujours.

Il suffit pour cela que le Parlement ne tienne plus compte des considérations électorales qui se sont opposées toujours aux réformes tendant à réaliser des économies, et qui ont triom-phé jusqu'à ce jour de la meilleure volonté de ceux qui préconisaient et voulaient réaliser ces économies.

Nous verrons bien si, en fin de législature, les parlementaires voudront faire cadeau aux contribuables de 4 milliards d'économies ou continuer, par des dépenses inconsidérées, l'habituelle surenchère électorale!

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Dons de livres

M. Emile Delmas, le dévoué député du Lot, vient de recevoir du ministre de l'Instruction Publique la lettre suivante:

Paris, le 12 décembre. Monsieur le Député et cher Collègue, En réponse à votre lettre du 26 Novembre, j'ai l'honneur de vous informer qu'une caisse de livres de lecture a eté expédiée récemment à la Bibliothèque scolaire de Garçons de la Commune de Saint-Jean-de-

Je suis heureux d'avoir pu, en la circonstance, seconder votre bienveillante Veuillez agréer, etc.

Chemin de fer

A la suite de démarches effectuées auprès du Directeur de la Compagnie du P. O., M. Delmas, notre actif député, vient de recevoir l'intéressante lettre suivante:

Monsieur le Député,

Par lettre du 20 Janvier dernier, vous avez bien voulu nous demander d'ouvrir la halte de Flaujac au service des marchandises à petite vitesse. J'ai l'honneur de vous faire connaître,

Monsieur le Député, qu'après examen de la question, notre compagnie serait disposée à ouvrir la halte de Flaujac au service des marchandises à petite vitesse, par wagon complet, manutentionné à découvert et en débord par les soins et aux frais, risques et périls des expéditeurs et des destinataires à condition que la dépen-se d'établissement évaluée à 138.000 francs environ soit entièrement supportée par les Communes intéréssées.

J'ajouterai que le produit des surtaxes locales temporaires, appliquées aux taux habituellement pratiqués sur notreréseau, serait susceptible d'amortir en 30 ans un emprunt de 51 000 francs contracté à 7 0/0. Les Communes auraient à se procurer d'autres ressources pour amortir le surplus de la dépense. Veuillez agréer, etc.

-<>國<>-Médaille militaire

La médaille militaire est attribuée aux soldats du 7° dont les noms sui vent:

Biscaye (Jean-Arthur): « Soldat dévoué et courageux. Blessé très grièvement le 9 mai 1915 à Roclincourt, en accomplissant son devoir. » Peyrieras (Antoine) : Soldat dévoué

et courageux. Blessé très grièvement le 5 mars 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies, à Per-

thes-les-Hurlus. Ouétaud (Gabriel) : « Caporal courageux et dévoué. Blessé très grièvement, le 9 mai 1916, à Roclincourt,

à son poste de combat. » Enseignement primaire

MIle Gipoulou est nommée institutrice suppléante à Pescadoires.

Mutation

M. Lacombe instituteur à Estal, sous-lieutenant de réserve au 23° d'infanterie, passe au 16° R. T. à Montauban.

P. O.

Nos compatriotes MM. Marcel Paré, de Floirac, a été reçu à l'examen pour entrer dans les bureaux de la Cie d'Orléans, et Maurice Rolland, de Pinsac, a passé avec succès le concours d'employé de la Cie d'Orléans et a été classé avec le nº 1 pour la région de Toulouse et avec le nº 2 pour

la région de Paris. Mme Garrigoux, chef de station à Chanat (Puy-de-Dôme) est nommée à Mercuès.

Enregistrement

M. Labarrière, surnuméraire dans le Lot, est nommé receveur à Latronquière, en remplacement de M. Pagès, nommé à Vallet (Loire-infé-

M. Peyrat, surnuméraire dans l'Aube, est nommé receveur à Montcuq, en remplacement de M. Bessières, nommé à Montslanquin.

Contributions Indirectes

M. Laguerre, vérificateur à Cahors, est nommé en la même qualité à Saverdun (Ariège).

Tabacs

M. Mouls, vérificateur de 1° classe dans la direction de Cahors, est nommé sur place, vérificateur principal de 2º classe. Nos félicitations.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture du Lot a xaminé samedi diverses protestalions relatives à la désignation des lélégués sénatoriaux.

Il a déclaré irrecevable une double protestation émanant de deux conseillers municipaux l'un de Livernon, l'autre de Lamothe-Fénelon,

Quant à la protestation de M. Bouziat, de Souiliac, fondée sur l'inégibilité de M. Malvy, le Conseil renvoie sa sentence à samedi soir, après avoir entendu un habile exposé de He de Valon et une excellente mise au point de M. Pépin, Commissaire iu gouvernement.

Commission départementale

Réunie jeudi 13, la Commission départementale s'est occupée des affaies suivantes:

Commune de Thédirac, construction d'un lavoir : la Commission accorde 600 fr.; commune de Saint-Géry, reconnaissance du chemin rural de Bergougnoux, adopté; commune de Felzins, reconnaissance des chemins ruraux de Prat et de Villers, adopté : commune de Saint-Laurentles-Tours, reconnaissance du chemin rural de Pascalie, adopté; commune de Lherm, reconnaissance du chemin rural de Lapoujade à Lamouroux, adopté; commune de Tour-de-Faure, construction d'un abreuvoirlavoir, demande de subvention, accordé 600 fr.; commune de Saint-Michel-de-Bannières, classement des chemins ruraux comme chemins vicinaux ordinaires, adopté; commune de Pontacq, chemin vicinal ordinaire de Pontacq à Catus, avantprojet de construction, adopté; chemins vicinaux, répartition du crédit de 29.000 francs, adopté.

Personnel de la préfecture : La commission adopte le rapport de M. le Préfet concernant l'assurance contre les accidents qui pourraient survenir au chauffeur de la voitureautomobile et aux concierge et jardinier charges de l'entretien et de la ourveillance du chauffage central, et autorise M. le Préfet à signer les polices d'assurances.

La commission accorde la concession d'appareils orthopédiques à divers indigents du département.

Asile de Leyme: La commission autorise M. le Préfet à signer le traité pour le premier semestre 1924 au prix de 5 fr. par jour pour l'entretien des aliénés indigents.

Caserne de gendarmerie de Labastide-Murat: La commission autorise le Préfet à signer l'avenant du bail de ladite caserne.

Caserne de gendarmerle de Cahors: Renouvellement du bail des jardins;

M. le Préfet est autorisé à renouveler ce bail. Caserne de gendarmerie de Cazals: La commission rejette les proposi-

tions de vente faites par le proprié-La commission adopte les traités pour le chauffage et l'éclairage des

-<>順<>-Récompenses départementales

bâtiments départementaux.

La Commission chargée par le Conseil général de la répartition du crédit de 2.000 francs inscrit au budget départemental pour encourager les lettres, sciences et arts dans le Lot, s'est réunie le jeudi 13 décembre, à la Préfecture, sous la présidence de

Des récompenses en argent ont été attribuées, pour la section littéraire, à MM. : Lacoste, curé d'Anglars-Juillac, pour l'ensemble de son œuvre; Lescale, pour son récent ouvrage sur le patois de Cahors; Laubat, ancien instituteur à Douelle, pour ses recueils de poèmes querci-nois; Allemand, curé de Cremps, pour sa monographie de Fons; et à la Société des Etudes pour continuer la publication de l'Analyse des archives municipales de M. Edmond Albe.

Pour la section artistique, quatre prix d'égale valeur ont été décernés à MM. :

Becmeur, pour son album d'eaux-fortes de la région cadurcienne; Buffin, Lavignac et Landelle, pour leurs envois de tableaux d'inspiration quercinoise.

En outre, une récompense spéciale a été attribuée à M. Becmeur, pour son projet de diplôme à décerner aux lauréats du Conseil général.

Nos félicitations aux écrivains et artistes si justement récompensés.

----<>**B**<>----ADIEU, 7º!...

N-i, ni, c'est fini! Le 7º de ligne, le régiment de Champagne est dissous. Cahors n'aura plus son beau régiment, et à la date du 1er janvier, sa garnison se composera d'un bataillon

du 9° d'infanterie. Ces jours derniers, nous avons publié, d'après l'Officiel, les mutations

des officiers du 7° qui passent au 9° d'infanterie, tout en restant à Cahors. La seule mutation consiste, en

esset, en un changement d'écusson. Sur le képi, sur le collet des uniformes, le numéro 9 remplacera le 7. C'est simple et pas coûteux : un

peu de travail supplémentaire pour les tailleurs.

Mais la dissolution du 7° sera plus onéreuse pour Cahors. Notre ville perd 2 bataillons, et cela va diminuer encore le peu de ressources dont elle dispose.

Et d'autres villes conservent leurs 2 et 3 régiments. Est-ce qu'on n'aurait pas pu distraire 100 ou 150 hommes de chacun de ces régiments pour constituer, maintenir notre 7° c'est-àdire conserver une garnison à peu près complète à Cahors?

Mais n-i, ni, c'est fini. Il n'y a probablement plus rien à espérer. Il faudra se contenter du bataillon du 9°

Hélas! avec les ressources qui vont lui manquer du fait de la suppression de son régiment, c'est aussi un peu de son vieux passé de Cahors qui dispa-

C'est beaucoup de distraction, de récréation qui lui est enlevé. Adieu les beaux défilés en musique, sur nos boulevards, adieu les parades sur la place Thiers et sur la

place de la République. Adieu aux beaux concerts sur les Allées Féneion et sur la terrasse du Cercle des officiers.

Plus de musique militaire, les jeudis, les dimanches. Le même Officiel qui apporta la mutation des officiers du 7°, annonça

également le départ du chef de mu-Finis ces beaux concerts auxquels assistait toute la foule cadurcienne qui appréciait tant la « musique » renominée du 7°, dirigée par des maî-

tres tels que les Kelsen, Michel, Crassous! Eh! oui: aujourd'hui, tout ça n'est plus que du passé. Mais, n'est-ce pas que cette heure de musique va-

lait bien une séance de cinéma en plein air? Adieu, 7°

Similarian Section Sec

Dans la Légion d'honneur

Le colonel Picot, député de la Gironde, président du groupe des députés mutilés, vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés, une proposition de loi, appuyée par un très grand nombre de ses collègues, ayant pour but de mettre à la disposition du ministre de la guerre, un contingent illimité de croix de chevaliers de la Légion d'honneur et de médailles militaires, destiné à récompenser les réformés de guerre ayant une invalidité inférieure à 65 0/0, rayés définitivement des contrôles de l'armée à la suite de leur réforme.

Ne pourront être proposés que les réformés titulaires d'au moins une citation. Seuls entreront en ligne de compte le degré d'invalidité, les blessures et les citations. En aucun cas il ne sera fait état de l'ancienneté de service ou des campagnes.

La proposition de loi du colonel Picot ne manquera pas d'être approuvée, tout au moins par tous ceux qui ont été victimes de la guerre.

Certes, il y a eu beaucoup de dis-tributions de décorations, depuis l'armistice : mais elles n'ont pas donné satisfaction à tous les ayants

Combien y a-t-il, en effet, d'anciens soldats, gravement amochés, qui souffrent toujours de leurs blessures, et qui n'ont pas été l'objet d'une seule proposition de décoration?

Ils sont très nombreux : cependant, la plupart sont titulaires de citations. Ce sont des oubliés. Or, est-il juste qu'il y ait des ou-

bliés en pareille matière? La proposition du colonel Picot mérite d'être prise en considération.

Un point d'interrogation à biffer On procède, en ce moment, à la ré-

paration de l'élégante tourelle hexagonale qui domine, vers l'escalier de la rue Devia, le rempart du Châteaudu-Roi. Ce frêle monument a fourni le sujet de maintes savantes controverses. Fut-ce une lanterne des morts, comme on le croit communément? Ou bien un phare pour la navigation du Lot au déclin du Moyen Age ? Ou bien une simple fantaisie architectu rale? Ce point d'exclamation est devenu un point d'interrogation.

La Société des Etudes a discuté le problème à plusieurs reprises, sans pouvoir le résoudre Adhuc sab judice lis est, comme disaient sans doute avec Horace les procureurs du sénéchal de Cahors...

Ne pourrait-on pas profiter du se-cours des échafaudages actuellement dressés pour inviter les plus autorisés de nos archéologues cadurciens à aller sur place chercher et trouver peut-être le mot de l'énigme ?

Officiers de complément

Jeudi 20 décembre, séance d'instruction pour les officiers de la première catégorie. Réunion à 9 heures à la gare des

marchandises de Cahors.

Service téléphonique

Le circuit téléphonique Cahors-Lauzès sera ouvert au service le 16 décembre 1923. Les circuits désignés ci-après:

Cahors, Saint-Géry. Vers, Saint-Géry. Martel, Hôpital-Saint-Jean.

Cressensac, Hôpital-Saint-Jean. Cahors, Arcambal, seront mis en exploitation le 1er janvier 1924.

25 francs pour les pauvres!

Nous avons signalé dans notre précédent numéro qu'une demidouzaine de jeunes gens s'étaient rendus mardi soir dans une épicerie de St-Georges et s'étaient livrés à des extravagances d'un goût déplorable.

L'habile enquête menée par M. Boudier, commissaire de police, donna tout de suite d'excellents résultats et nos jeunes gens, découverts, firent des aveux complets. Le Commissaire de police, pater-

nel, d'accord avec les intéressés, s'est contenté de leur faire verser à chacun, à titre de leçon, une somme de 25 fr. pour le Bureau de bienfaisance. Ajoutons que, contrairement à la

première version de la victime Mme C., aucun objet n'a été emporté: seuls quelques dégâts furent commis. Rapportant ces faits, notre excellent confrère Gau, de la Dépêche, ajoute très justement : « Nous som-

mes à nous demander qu'elle aurait été la sanction prise s'il s'était agi de pauvres diables, qui, poussés par le besoin, auraient commis des actes analogues. » Tel est aussi notre sentiment, que partagent nombre de

Nous voulons espérer que la leçon donnée par M. Boudier portera ses fruits et que nous ne serons pas obligés de mettre les points sur les i.

Cahors la nuit

Dans la nuit de mercredi à jeudi, entre 2 et 3 heures du matin des noctambules que l'on recherche ont parcouru la ville en tirant des coups de revolver. Une glace de la devanture du café de la Promenade a été perforée d'un coup de feu.

Même dégradation a été commise au café du Palais National. On a retrouvé une balle de revolver dans la porte d'une maison de la rue Blanqui. Des coups de feu ont été tirés rue du Portail-Alban, ainsi qu'à St-Georges et dans le faubourg de La-

· Il serait temps que des mesures sérieuses soient prises pour faire cesser ce genre d'absurdes et dangereuses plaisanteries. Il serait oppor tun, en particulier, de rétablir les rondes de gendarmes, qui avaient donné naguère d'excellents résultats.

Accidents du travail

En voulant effectuer le réglage de la lampe Butin, qui n'éclairait pas suffisamment, le nommé Etienne Rougier, 34 ans, manœuvre au dépôt de la Compagnie du P.-O., demeurant rue des Capucins, omit de mettre les crochets fixant la cloche. Celle-ci s'éleva et laissa échapper des à la main droite et au visage pacité temporaire de travail de huit

- Le nommé Julien Caillavet, 40 ans, chauffeur de route à la Compagnie d'Orléans, préparait la machine 5925 pour assurer le train 5930 sur Brive, lorsqu'il se coinça l'annulaire gauche entre la porte du foyer et la poignée de la griffe, ce qui provoqua une plaie et fracture de la phalangette de l'annulaire. Cette blessure entraînera une incapacité de travail

d'une quinzaine de jours. En démontant le raccord de contre-vapeur de la machine 6012, le nommé Joseph Artigaud, 32 ans, demeurant rue de la Brasserie, ouvrier au dépôt de la Compagnie du P.-O., a eu la main gauche coincée entre le volant de changement de marche et le tuyau de contre-vapeur, et s'est fait une plaie contuse avec abcès phlegmoneux. Incapacité temporaire de travail de huit jours.

Tribunal correctionnel

Audience du 13 décembre Dans son audience de jeudi, le Tribunal correctionnel de Cahors s'est occupé des affaires suivantes :

BLESSURES PAR IMPRUDENCE Le nommé Julien J., 53 ans, forain à Salviac, est poursuivi pour blessures par imprudence : il avait laissé pénétrer dans l'enceinte de ses balancoires, lors de la foire de Sauzet, un bambin de 5 ans qu'accompagnait un garçon de 11 ans. Une balançoire heurta le plus jeune qui fut blessé.

Il est condamné à 25 fr. d'amende. HOMICIDE PAR IMPRUDENCE Le sieur Bousquet, Joseph, 24 ans, propriétaire à Castelnau, est poursuivi pour homicide par imprudence : en revenant de la chasse, en compagnie d'un camarade, il tua celui-ci

par maladresse. Le tribunal le condamne à 200 fr. d'amende et à 10.000 fr. de dommages-intérêts.

VAGABONDAGE Un récidiviste du vagabondage, Jean Buch, âgé de 59 ans, sans domicile fixe, est poursuivi à nouveau pour le délit de vagabondage. Coût : 8 jours de prison.

VOL D'UNE PÈLERINE Le nommé Jean-Léon Soulier, 48 ans, menuisier à Cahors, est poursuivi pour le vol d'une pèlerine à l'E. P. S. vol que nous avons rapporté. Soulier est un récidiviste. Le tribunal lui alloue 2 mois de prison.

PERDU

Il a été perdu le 14 décembre, vers 5 h., une enveloppe contenant divers papiers d'affaires, de la rue Fondue-Haute par le Boulevard et les Allées

Prière de la rapporter au bureau du journal, Récompense.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU DIMANCHE 16 Décembre 1923 Salut aux gars du Nord (p. r.) Flamand. Premier aveu (valse) La Poupée (Fantaisie) Boisson. Gavotte champètre Leroux.

Le Brave (défilé avec tambours et clairons). Allées Fénelon, de 15 h. à 16 h.

STAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORE du 8 au 15 décembre 1923

Naissances Calmettes Jean, rue Président Wilson, 38. Serres Odile, rue Feydel, 13.

Publication de mariage Roudergues Louis, agent commercial à Cahors et Pagès Raymonde, s. p., à Gaillac (Tarn).

Décès Théron Louise, ép. Courdès, s. p., 61 ans, 2, Place Champollion. Vinges Pierre, 68 ans, s. p., rue Pré-

sident Wilson. Gruffeilles Laurence, Vve Caussidiès, s. p., 57 ans, rue Président Wilson. Guilbert Angéla, s. p., 32 ans, rue Président Wilson.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

C. A. Tulliste (1re série, 1re équipe) contre Aviron Cadurcien 1 DIMANCHE 16 Décembre 1923

C'est demain dimanche que se termine, en somme, la première phase des matches amicaux avant les poules de 5. Cette très importante rencontre va donc

clôturer dignement ce cycle. La réputation des Tullistes n'est plus à faire, et ils arri-vent au complet et « fins prêts », sous la direction du capitaine Lemaire qui l'an dernier commandait l'I. E. P. du Lot. L'équipe de l'A. C. se présentera rema-

niée après étude approfondie des joueurs, et telle qu'elle doit affronter les redoutables adversaires qu'elle va rencontrer bientôt en championnat. Nous invitons nos concitoyens à assister nombreux à ce match. Nul doute que le public n'éprouve une légitime satisfac-

par nos joueurs. Coup d'envoi à 2 h. 30. La 2º équipe ne partira pas par suite du forfait de l'équipe 2º de Tulle, le terrain de cette dernière étant pris pour un championnat.

tion en présence des progrès accomplis

Foot-ball Association

Dimanche, à 13 h. 15, aura lieu su Stade Lucien Desprats, en lever de rideau du match Cahors-Tulle, un match d'association entre les Travailleurs Cadurciens et l'A. S. P. O. Ce match promet d'être très intéressant car l'équipe des Travailleurs est composée d'éléments qui ont déjà fait leurs preuves dans des clubs réputés tels que Bordeaux et Paris. Nous espérons que nos jeunes cheminots feront leur possible pour mener à bien cette rencontre. Réunion des joueurs à 1 heure au terrain Lucien Desprats.

(Le secrétaire.)

* AVIRON CADURCIEN

Cours de Gymnastique (Salle Canrobert) La récurerture des cours de Gymnastique a culieu dimanche dernier. A cette pre-mière séance plus de 80 jeunes gens se sont présentés et se sont mis immédiatement au travail afin de pouvoir affronter avec succès les divers concours qui auront

lieu en 1924. La salle mise gracieusement à la disposition de la Société par la Municipalité de Cahors est vaste, bien aérée, bien éclairée ; c'est la salle parfaite pour l'entraînement

gymnique. Le Président de la Section engage vivement les retardataires à se faire inscrire d'urgence, s'ils veulent participer aux nombreuses sorties qu'effectuera la So-ciété l'an prochain et dont la première aura lieu vraisemblablement dans le

courant de janvier 1924.

Les adhésions sont reçues par M. Tourriol, Président de la Section, et par M. Verdier, Professeur d'Education Physique au Lycée Gambetta. Les cours ont lieu le jeudi après-midi, de 4 à 5 heures et le dimanche matin de

Distillerle de la Franciscaine J. DELFORT & Cie - CAHORS

11 à 12 heures. La cotisation est fixée à

2 francs par mois.

Foch, CAHORS.

Reg. Com., Cahors 912.

Fabrique de Sirops et Liqueurs de choix Concessionnaire de l'Anis BERGER

AVIS

Actuellement le client a intérêt à profi-ter de toutes les affaires et de toutes les réclames qui lui sont proposées. Aussi avant de faire ses achats doit il se renseigner sur les prix et qualité des VÊTE-MENTS que lui offre la Maison LASVE-NES et il réalisera ainsi de réelles économies tout en gagnant les étrennes de ses enfants puisque tout achat à partir de 50 francs lui donne droit à choisir un super-Maison LASVENES, 10, rue Maréchal

Avis important

A tout Acheteur d'un paquet de 12 lames ou d'un rasoir, il est remis un bon gratis de remise à neuf de 12 lames Gil-

Achetez vos lames et vos rasoirs chez nous. Nous vous en garantissons la Ne jetez plus vos lames Gillette et

La Maison POPOVITCH 4, RUE MARÉCHAL-FOCH, CAHORS

vous les remettra entièrement à neuf avec ses machines américaines électriques et automatiques pour 3 fr. la douzaine.

CABLE EXTRA 6 FILS «Astred'Or» - D. A. é Le meilleur câblé

pour la couture à la machine Chaque bopine contient un bon prime pour le Concours des 100.000 primes.

Le programme du concours peut être envoyé à toute personne qui en fera la

Ecrire: Maison D. A. é, 38, boulevard Carnot, LILLE.

Etrennes utiles pour Dames & Messieurs

Grand choix de sacs pour Dames, porte billets, porte-monnaie, poudrier, onglier, brosserie; rasoir Gillette, repasseur, néces, saire à barbe avec glace, blaireaux,

rasoirs pour Messieurs. asoirs pour Messieurs.
Brûle-parfums avec pastilles odorantes. parure de peignes en véritable Tolède.

Grand choix de postiches, nattes et chignons modernes.

Voir nos vitrines et les prix, c'est gagner du temps et de l'argent. Toutes les marques de teintures et lotions contre la chute des cheveux et

produits de beauté. POPOVITCH, Coiffeur pour Dames, 4, rue Maréchai-Foch, CAHURS.

(Reg. Com., Cahors, nº 446. PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 15, DIMANCHE 16 Décembre (Matinée et Soirée) 10 minutes au Music-Hall

L'Enlèvement d'AJAX grand drame d'aventures, en 5 parlies (Il est presque impossible de résumer en peu de mots tous les événements qui font l'objet de ce grand film d'aventure où se développe merveilleusement l'ac-tivité d'un de nos meilleurs athlètes)

PACO apprend à nager comique, 2 parties LA PORTEUSE DE PAIN (6º épisode)

ORCHESTRE LA SEMAINE PROCHAINE: Une belle page de l'Epopée napoléonienne Les deux Sergents

SAMEDI 15, DIMANCHE 16

(Matinée, Soirée Au ROYAL-CINEMA

Un Film incomparable interprété par M. Jean Toulout, Mile Claude Mérelle Mile Irène Sabel, M. Person Dumaine et M. Charles de Rochefort

Notre-Dame d'Amour Tiré du célèbre roman de Jean AICARD de l'Académie Française Assez de Bluff, comique

Pathé-Revue Arrondissement de Cahors

Carals

Classement de chemins. - A plusieurs reprises le Conseil municipal avait demandé le classement du chemin de Cazals àBesse au rang des chemins de grande communication. Nous croyons savoir qu'il vient d'être donné satisfaction à ces demandes : ce chemin, qui intéresse les communes de Cazals et Marminiac a élé classé au réseau supérieur, à la dernière session de l'assemblée départementale. Il y a lieu d'espérer maintenant que cette

route sera élargie et améliorée pour re-pondre à la circulation de plus en plus importante qu'elle supporte. Sports. - Aujourd'hui dimanche 16 dé-

cembre, notre équipe locale de foolball recevra sur son terrain, en match amical, la société « l'Eclair » de Montcabrier. Coup d'envoi à 14 h. 30. Puy-l'Evaque

Nécrologie. - Nous ans, perede Mile Fort, eceveuse des postes à Puy-l'Evêque depuis Nos meilleures condoléances. Nos vins. - Voici la situation de notre récolte de vin dans la commu-

Superficie de vignes cultivées 308 hectares 10 ares; récolte déclarée: 7.028 hectolitres; stock des années précédentes : 898 hectolitres ; production moysnne à l'hectare : 23 hectolitres environ.

Arrondissement de Figeac

Figeae Accident du travail. — En descendantles escaliers de la blanchisserie, Aline Bourg dix-neuf ans, tomba et se blessa à la main droite. L'index et le médium ont une plate qui nécessitera plusieurs jours de repos.
Avis aux réformés.— Les réformés de
25 0/0 au moins sont invités à se présente
à la mairie avant le 31 décembre, pour le
renouvellement de leur carte d'invalidit,
qui leur donne droit à une réduction sur
les chemins de fer. Ils doivent être porteurs
de la carte précédente et de leur titre de
pension.

Cylindrages à vapeur. — Opérations probables dans la semaine du 17 au 23 décem-

bables dans la semaine du 17 au 23 décembre 1923.

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies désignées ci-après:
Route nationale nº 122, de 13 km. 500 à 15 km. (vers Viazac);
Chemin de grande communication le 10 b, de 0 km. à 5 km. (vers St-Denis).

Etat civil du 6 au 12 décembre. — Décès:
Pradié Zélia, âgée de 54 ans, décédée le décembre, maison Roux à S-Thomas; Bruels Gabrielle, âgée de 69 ans, décédée le 8 décembre, rue Malville; Labro Louis, âgé de 24 ans, décédée la 8 decembre, rue Malville; Labro Louis, âgé de 25 ans, décédée le 8 decembre, rue Malville; Labro Louis, âgé de 27 ans, décédée à l'Hospice rue d'Anjou.

Publication de mariage: Entre Jean Chyriguet, retraité des Postes, domicilié à Figeac, et Lisac Colombs, sans profession domiciliée à Paris, rue du Chemin Vert, Xirésidant à Figeac.

Pharmacie de service. — Dimanche le service pendant toute la journée.

Foot ball rugby. — Dimanche prochain lé décembre, sur le terrain de Londieu à Figeac se rencontrera le Stade Ruthénois contre le Groupe Sportif Figeacois 2 en un match amical.

St-Céré

Chien enragé. — Un chien appartenants un commerçant de Figeac a été abaltus Mayrinhac-Lentour. Après l'autopsie, pratiquée par M. Beffara, vétérinaire à Gramat, cet animal a été reconnu atteint de la race. la rage.

match amical.

Cechien ayant parcourula villede Saint Céré et les environs, où il a mordu ou rou-lé plusieurs de ses congénères, M. le mai-re a porté à la connaissance du public que, dans ces conditions, il y avait lie de remettre en vigueur l'arrêté de polic municipale du 1er février 1922, aux terme duquel : 1. tous les chiens circulant sul la voie publique devront être tenus el laiges insqu'en 8 février 1924 : 2 les chiens laisse jusqu'au 8 février 1924; 2. les chié mordus ou simplement roulés doits être immédiatement abattus; 3. d'ici au février les chièces de la chiéces de la chiéce de la chi février, les chiens présentant quelqui symptômes pouvant faire croire qu'i sont enragés, seront placés en observa-tion, sous la surveillance d'un vétér

aire. Sainte-Cécile.—La Société l'Union Must Sainte-Cécile.—La Société l'Union Must cale célèbrera, aujourd'hui dimanch fète annuelle de la Sainte-Cécile.

A cette occasion, elle donnera un con-A ceue occasion, en donnera un con-ert sur la place de la République. Le soir 7 heures, un banquet auquel sont inviles membres honoraires de la société era servi à l'Hôtel Bastit.

un bal réservé aux fámilles des memde la société aura lieu sous la Halle

Arrondissement de Gourdon

Gaurdon

Pharmacie de service. — C'est la pharmapharmacie de service. — C'est la pharmapharmacie qui restera ouverte après-depharmacie qui restera ouverte après-depharmacie qui restera ouverte après-depharmacie qui rester de la « Jeunesse lyrique ». — Ce
concert de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de service. — C'est la pharmapharmacie de la « Jeunesse lyrique ». — Ce
concert de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunesse lyrique » qui aura
pharmacie de la « Jeunes» qui aura
pharmacie de la « Jeunes» qui aura
pha

quelle n'est donne. Personne n'ignore, en effet, que le produit praider à la grande fête enfantine de 2º concert aura lieu le lendemain

Le 2º concert aura neu le l'endemain limanche, en matinée. La grande salle de la Mairie sera certai-ement prise d'assaut les deux fois. Labastide-Murat

Nos compatriotes. — Mile Julia Louise, lle cadette de notre receveur buraliste, ient d'être reçue à l'examen de dame-em-

ée de l'Enregistrement dans le départe-t du Morbihan. ment du Morbihan.

ment du Morbihan.

Dans les perceptions.— Nous avons appris avec peine le changement de résidence de M. Roche, percepteur, nommé à Catus.

Allié à l'une des plus honorables familles du pays et depuis près de vingt années en fonctions dans notre canton, M. Roche fonctions dans notre canton, M. Roche fonctions dans notre canton, de l'entre voux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue à

velle résidence.
Nos meilleurs souhaits de bienvenue à son successeur M. Feyt, de Castelnau.
Notre foire. La foire mensuelle du locurant a été très importante.
Voieiles cours pratiqués:
Borins: bœufs de travail, de 2.800 à 3.500 ranes; bœufs de travail, de 2.800 à 3.500 ranes; la naire.

400 fr., la paire. 400 fr., la paire. Ovins: Brehis suitées, de 240 à 270 fr.; puelles de troupeau, 150 fr.; agneaux, de

85 à 100 fr., la pièce. 85 à 100 fr., la pièce. Parcs gras, 3 fr. 59 le demi-kilg.; porce-

85 à 100 fr., la piece.
Pores gras, 3 fr. 50 le demi-kilg.; porcelets, 150 fr. la pièce.
Volailes: poulets, de 2,75 à 3 fr. le demikilg.; œufs, 6 fr. la douzaine; perdreaux,
6 fr. pièce; lièvres, 3 fr. le demi-kilg.
Très peu de truffes, de 30 à 40 fr. le demikilg.; oies grasses, de 5,25 à 6 fr. le demikilg.; oies grasses, de 5,25 à 6 fr. le demikilg.; Oies grasses, de 5,25 à 6 fr. le demikilg.; Oies grasses, de 5,25 à 6 fr. le demikilg.
Jardinage à des cours élevés.
Châtaignes et pommes, 1 fr. 50 le boisseau.
Beaucoup de forains.

Dégagnace

A la Poste. — Mile Jeanne Jouffreau, ré-cemment nommée receveuse des P. T. T. à Dégagnac, a été installée cette semaine dans ses fonctions. Les louanges qu'on nous a fait de Mlle Jouffreau, avant son arrivée ici, nous font espérer qu'avant peu l'estime générale de

eux qui ont affaire à la poste, lui sera ac-C'est avec cette conviction que nous adres-sons à Mile Jouffreau, nos souhaits de bien-venue les meilleurs.

Curieuse opération chirurgicale. — Un propriétaire de notre voisinage s'aperçut, une de ces dernières semaines, en donnant à manger aux porcs, que l'un d'eux avait un amoncellement charnu bizarre, suspendu

un derrière.
Un des vétérinaires d'un canton voisin, appelé d'urgence, constata la sortie d'une grande partie du rectum, et cependant qu'on procédait aux préparatifs nécessaires pour soigner l'animal, un congénère d'étable dévora la masse charnue qui sailliait de l'appende son compagnon. l'anus de son compagnon.

Panus de son compagnon.
Le vieux et habite praticien, surpris d'abord, mais pas ému, fit sortir par une prudente tension une autre longueur d'intestin, sectionna la partie déchirée et assujettit, par des points de suture, l'intestin à l'anus. L'animal est parfaitement guéri et l'évacuation des déchets d'alimentation se fait pormalement.

Cette opération et les circonstances qui l'om molivée nous ont paru assez intéres-santes pour la signaler.

Lavercantière

Et le monument aux morts? - Nous avons relaté dans ces colonnes qu'une certaine somme avait été affectée par le conseil municipal de cette commune à l'érection d'un monument aux morts de la commune; depuis longtemps on n'entend plus parler de cette question, on nous af-firme cependant que M. Mompart Emile, slatuaire à Salviac, est chargé de présener une maquette qui fait actuellement

objet de tous ses soins. Dans ces conditions il faut présumer que le monument dont s'agit sera érigé sur la place de Lavercantière dans les premiers mois de l'année prochaine.

Salviso Adduction d'eau. - Le conseil municipaldans sa dernière séance s'est occupé de ette importante question à la suite d'une pétition présentée par un groupe de signa-taires, habitant le haut quartier de la ville. Après avoir délibéré, le conseil municial a décidé de s'entourer de tous les rengnements utiles avant de faire procéder des recherches ou à des travaux qui ne euvent être entrepris à la légère.

Quoi qu'il en soit, la question sera étudie et une solution sera certainement prise dans le courant de 1024.

MACHINES A TRICOTER rondes et oules jauges. Aiguilles, Accessoires, Laines, Colon, Fils. Catal. échantillons et apprentissage gratuits. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasleur, BORDEAUX. R. C. - Nantes, 768 B.

Dernière heure Chambre des Députés

Séance du 14 décembre 1923 Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion sur le chiffre d'affaires. Divers amendements sont successivement examinés; on vote les uns et on repousse les au-

Dans la séance de l'après-midi, on reprend la suite des interpellations relatives à la politique extérieure. M. Léon Blum interpelle sur l'occu-

pation de la Ruhr, qu'il condamne naturellement. M. Poincaré n'a pas de peine à ré-futer la thèse de l'orateur.

M. Mandel soulève un dernier incident à propos de son interpellation de politique intérieure.

Sénat

Séance du 14 décembre 1923 Dans sa séance du 14 décembre, le Sénat en a fini avec la loi des pensions dont il a voté l'ensemble du

Paris, 11 h. 45.

Une démarche allemande Quai d'Orsay

Le chargé d'affaires d'Allemagne à Paris s'est rendu ce matin à 9 heures au minisière des Affaires Etran-

Il a été reçu par M. Poincaré à 10 h. 34. La conversation n'était pas terminée à midi.

Le Reich et les frais d'occupation

De Berlin: On assure qu'un des principaux points que le gouvernement allemand demandera à traiter dans ses négociations avec le gouvernement français sera la réduction des frais d'occupation.

L'attitude britannique De Londres: La Morning Post

écrit que la Grande-Bretagne pourra, pendant quelque temps encore, prendre une part active aux négociations entre la France et l'Allemagne, mais, assure-t-elle, la grande majorité des Anglais accueilleront avec satisfaction les accord qui viendraient à être conclus entre M. Poincaré et le chancelier Marx.

Doux réformes

De Berlin : Le Comité du Parti Nationaliste allemand demande, pour les Etats et les Communes, l'autonomie fiscale presque absolue,

Le Gouvernement du Reich serait disposé à accorder cette réforme.

Au Mexique

De New-York: Des télégrammes du Mexique annoncent que les rebelles auraient remporté un important succès près de Jalapa.

Toutefois le Gouvernement de Mexico publie un communiqué opti-

En Pologne

De Varsovie : Le Conseil des ministres polonais a décidé hier de présenter la démission du cabinet. Paris, 13 h. 20.

LA DÉMARCHE ALLEWARDE

Von Hoesch a déclaré à M. Poincaré qu'il était chargé par son Gouvernement de conférer avec le Président du Conseil français en vue de rétablir dans la Ruhr et la Rhénanie l'organisation administrative régulière.

M. Poincaré a répondu qu'il était dis-posé à accueillir avec intérêt la commu-nication que le Reich pourrait présenter par l'entremise d'un ambassadeur ou chargé d'affaires.

Afin de prévenir toute erreur d'interprétation, M. Poincaré a prié Von Hoesch de lui remettre une note écrite spécifiant le point de vue allemand. On croit que ce memorandum sera remis cet après-midi au Quai d'Orsay.

Grattez-vous, frottez-vous et grattez et frottez

encore jusqu'au jour où vous vous sentirez capable de déchirer la peau brûlante de votre corps, au jour où vous ne pourrez plus endurer ces heures d'effroyables tortures - ces nuits terribles d'agonie, sans aucun repos.

Alors, quelques gouttes du Remède D.D.D., le nouveau et surprenant liquide pour les maladies de peau, et oh! quel bonheur, la démangeaison et l'irritation ont disparu comme par enchantement. Enfin le repos! Un flacon vous le prouvera.

Le Remède D.D. guérit parce qu'il pénètre dans les pores de la peau et annihile complètement le mal. L'Eczéma, les Dartres, les Ulcères, la Gale, les Croûtes, les Boutons, et outes autres maladies de la peau céderont aussitôt à ce remède si calmant et rafraîchissant. Achetez un flacon aujourd'hui chez votre pharmacien, Fr. 3.30 le flacon.

Remède pour Maladies de la Peau

5, place Galdemar et rue Georges-Clemenceau

Ancienne Maison A. Cazes Jean SÉGUÉI

SPECIALITES DE CONFECTIONS POUR DAMES

ETRENNES

A partir d'aujourd'hui et pendant le mois de Décembre, il sera fait à notre CLIENTÈLE 10 0/0 de remise sur tous les Achats.

Reg. Com., Cahors, Nº 830.

AVANT L'HIVER

Avant l'hiver, il est prudent de fortifier son organisme pour l'aider à résister aux intempéries. Un moyen économique et pratique consiste à verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table pour obtenir un vin fortifiant très actif e très agréable. Pris à la dose d'un verre madère avant chaque repas, ce vin ainsi obtenu rend l'appétit, facilite les diges-tions et soutient l'organisme dans sa lutte contre les épidémies. Voici l'époque où il est prudent d'utiliser la Quintonine; son emploi est d'autant plus recommandé que son prix est des plus minimes : 2 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE LUTHERIE - PIANOS - MUSIQUE Réparations - Accords Cours de Violon, Violoncelle, Solfège

(Reg. Com. nº 34, Châteauroux)

LECONS D'ACCOMPAGNEMENTS Pour les élèves du piano à tous les degrés J.-B. & Jean NOUYRIT

PREMIER PRIX DE VIOLONCELLE du Conservatoire de Toulouse 24, boulevard Gambetta - CAHORS ON DEMANDE

Un bon ajusteur Au Garage du Nord - CAHORS

MEUBLES

E. COMBROUSE Fils

(Anolenne Maison CAPWAS) 8, rue Maréchal-Joffre, - CAHORS

Grand choix de Meubles en tous genres, Chambres à coucher, Salles à manger, Buffets de cuisine, Buffets vitrine, Lingères, Armoires à glaces, Lits bois, Lits fer et cuivre, Sommiers, Matelas, Chaises,

de cuisine, etc., etc., A des prix défiant toute concurrence

Fauteuils, Glaces encadrées, Fourneaux

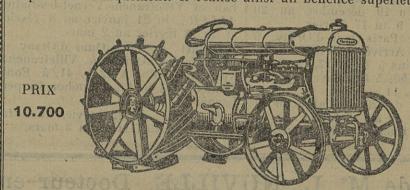
A TOUS Hommes on Dames, ouvr., empl., cultiv., sans quitter emploi, assurons partout gain mensuel immédiat. Rien à débourser. Ecr. : BANQUE LYONNAISE DE CREDIT, 80, rue Hôtelde-Ville, 80, LYON.





Le tracteur Fordson économise 30 à 50 % du temps de l'agriculteur. Le Fordson fait le travail de 4 à 6 chevaux.

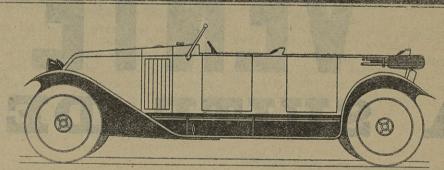
Un homme avec un Fordson peut saire plus de travail plus aisément et plus économiquement. Il réalise ainsi un bénéfice supérieur.



ALIBERT & MURAT

4, Rue des Cadourques, CAHORS. - TÉLÉPHONE 81

Reg. Com., Cahors, Nº 369. The same was a same a s



Spacieuse, Souple et Confortable

C'est la Voiture idéale pour le TOURISME ET LES AFFAIRES

Elle est signée RENAULT Renseignements et Essai

FAUGE, 49, boulevard Gambetta, CAHORS

Reg. Com., Cahors, nº 521.

Daniel LESUEUR

obile physionomie. Le rayonnement grands yeux bleus le déconcerta. ur volonié tranquille pénétra len-

Quelqu'un parla à Odeite. Elle retourna, François de Mauclain que désormais chaque geste mesdames! Mais on devait nous en- dont il se vantait, ne Iui avait ja-

Feuilleton du « Journal du Lot 12 | de cette enfant aurait une répercus-

pait. Il fallait marcher pendant queltruire assez loin du château afin de n'être pas incommodé par les aboiements des chiens.

s'absorbaient dans un frisson de réminiscence romantique, l'imagination extravaguant derrière le mur-

On entendit la voix du marquis, cette voix dont la netteté de métal porta très loin à travers le silence nocturne. Il s'écriait : « Je ne comprends pas Cadier.

François de Mauclain disait à « Mademoiselle, votre cruauté

Téléphone Nº 85

m'a honoré d'une confidence qui m'a brisé le cœur, mais dont je n'abuserai pas. Vous pouvez être tranquille, je garderai votre secret. » Elle répondit : Vous n'avez à garder aucun secret, monsieur. Mes parents sau-

intérêt à en colporter le récit je vous v autorise. — Pourquoi me parlez-vous sur ce ton, mademoiselle Odette? Jugezvous que je n'ai pas assez souffert aujourd'hui? Que vous ai-je donc fait ? Je vous aime... c'est vrai. Vous le saviez, puisque vous avez pris soin de me désespérer. Mais voyez... C'est la première fois que j'ose vous le di-

re. Vous m'en avez donné le droit en attaquant, en frappant cet amour, couvrir un sentiment... de l'heure et de l'ombre, par tout le charme, soudainement révélé, de cette jeune fille. Mais il conservait une lucidité assez nette pour s'applaudir,

au même instant, de l'habile mau-

STREET, STREET voyer les hommes avec leurs tor- | mais fermé la bouche, puisqu'il n'avait rien eu à dire, se fiant, avec le plus grand calme, aux négociations paternelles. Mais n'était-ce pas adroit de mettre sa reserve en contraste avec l'empressement audacieux qu'il attribuait à Jean Valdret, et en constraste aussi avec la détermination hardie de Mlle de Ribeyran? L'indirecte leçon devait inspirer à cette fille si fière quelque méconten-tement secret d'elle-même et surtout une première rigueur de jugement à l'égard de celti qu'elle croyait aimer. En même temps cette discrétion de M. de Mauclain qui lui prêtait une attitude si avantageuse, permettait à celui-ci de se peindre rétrospectivement comme le plus fervent des ado-

comte était beau parleur. Sa sincérité sources d'une virtuosité de boudoir telle que la sienne n'y eussent pas

Ce n'était pas un mauvais garçon que le vicomte de Mauclain. Il avait infiniment de vanité et peu de cœur. Mais on ne fait pas toujours du mal avec cela, et l'on fait parfois du bien avec moins encore. Tout dépend des circonstances. Les caractères dont l'orientation, la valeur intime et les manifestations actives se soustraient

plus que le sien aux ambiances, sont rares. Il était donc ce que son éducation d'enfant gâté, ses succès de joli homme titré, riche, l'avaient fait, et il allait être ce que les satisfactions ou les déboires, les trahisons ou la fidélité de demain le feraient. Il ne tenait de sa race — véritablement ancienne du côté paternel, mais trouble par sa mère, fille d'un duc de l'empire et d'une milliardaire du Nouveau Monde -- que les contours extérieurs d'une nature aristocratique : certaines délicatesses et certaines insolences, certains scrupules et certaines audaces, l'intrépidité physique, le respect de la parole donnée, l'horreur du mercantilisme et la plus magnifique élégance de goûts et manières. Tout sentiment passionné était interdit à ce garçon, qui n'avait jamais

désiré quelque chose sans l'obtenir ni rien admiré en dehors des qualités qu'on préconise dans sa caste, et dont il se croyait le type accompli. De nombreux et faciles succès de femmes avaient émoussé ses sens, blasé son imagination et développé son scepticisme avec sa confiance en soi. Il ne croyait guère à l'amour qui égare, affole, énivre ou désespère ; pour lui, c'était une maladie de cerveau faible ou plus souvent un ressort littéraire, exploité, entretenu, grossi à plaisir par les romanciers. Les petites filles chimériques comme Odette de Ribeyran admettaient ces absurdités; leur seizième année y ajoutait foi comme jadis leur en-fance aux aventures du Chaperon rouge ou de la Belle au bois dormant. Mais à son avis, un gaillard comme Valdret devait en rire sous cape, tout en jouant à merveille le rôle de Roméo, moins au profit de l'amour qu'à celui de l'ambition.

PRIX

10.700

« Ce serait une honte pour l'aristocratie française » pensa-t-il, « qu'un intrigant de si piètre envergure et de si banale finesse épousât une Ribeyran.

Telle fut la conclusion mentale de ses lamentations amoureuses, - très habilement et discrètement psalmodiées à Odette; et cette conclusion lui fut inspirée par la dignité simple, mais impressionnante, avec laquelle la jeune fille le laissa tout dire, puis formula sa réponse :

« Monsieur de Mauclain, j'apprécie le sentiment de délicatesse qui, dites-vous, a contenu si longtemps l'aveu que vous me faites. Je regrette que ce sentiment ne soit pas de ceux dont je puisse vous savoir gré. Je vous avouerai même que l'espèce d'entente que je voyais s'accentuer entre nos deux familles, et qui, sans vous permettre de me parler d'amour, semblait vous autoriser à me traiter un peu en conquête assurée, me blessait presque... me disposait mal pour vous. Toutefois peu importe! Ni ma fierté, ni ma loyauté, ne me laissaient libre de tolérer un tel malentendu. J'ai cru devoir le dissiper aujourd'hui. Pardonnez-moi si je vous ai causé plus de peine que je ne vous croyais susceptible d'en éprouver à cause de moi.

« Volontiers, monsieur. » Il eût mieux aimé de la sécheresse, dépit, un refus peut-être, que elle douceur résolue, cette soudaine ansformation en profondeur de la

ment dans les siens. Une émotion imprévue l'étreignit. résista, se tendit intérieurement. qu'il voulait, c'était conquérir et pas aimer. S'il aimait, il serait sarmé pour la lutte. D'ailleurs, le l'avait dédaigné, bravé. N'était-le pas l'ennemie ? Il rêvait de la lunir, de l'humilier. Mais en descenant le parrent de l'avait le parrent de l'avait le parrent nt le perron, tandis qu'elle agra-it sous son menton délicat un colde fourrure, il glissa son regard ers elle. Le clair profil, aux lignes nexprimable suavité, émergeait de mbre confuse. La transparence inse de la nuit en exaltait le char-

sion dans sa chair et dans son âme. Elle prit son bras. Ils marchèrent sur le gravier qui criait. Les allées s'enfonçaient, blanches sous le reflet des nuages, entre des masses noires. L'air, depuis le matin, s'était adouci. Une brise molle, presque tiède, leur frôlait par instants le visage. La forte odeur humide de l'automne s'exhalait des vieux arbres et des larges pelouses qu'une buée estomques minutes pour atteindre le chenil, M. de Ribeyran l'avait fait cons-

Les couples des invités s'espaçaient inconsciemment pour cette courte promenade, au charme un peu troublant de mystère. Des jeunes femmes riaient haut, peureuses et gênées, pour s'entendre elles-mêmes et qu'on les entendît. D'autres paisible de leur correction mondaine. Quelques-unes ralentissaient le pas, penchaient la tête, l'oreille captivée par les chuchotantes litanies d'un caprice amoureux qui s'attendrissait.

ront, dès cette nuit, ce qui s'est passé entre nous. Si vous trouvez quelque

que mon respect vous cachait. Je ne me serais jamais permis, sans l'autorisation de votre père, de vous dé-Il s'arrêta. Une émotion réelle lui serrait la gorge, car son désir s'avivait, par la déception, par la magie

rateurs. Sous son mutisme passé, il pouvait montrer les ardeurs, les tourments, les délicatesses d'une passion contenue. Il n'y manqua pas. Le thème prêtait aux effets d'éloquence, et le vidu moment cût nourri la chaleur de ses phrases, alors même que les res-

Grâce à sa puissante Usine du Quai de Regourd vient de CRÉER à votre intention

POPULAIRE RESSEMELAGE

RESSEMELAGE COMPLET Pour DAME Avec talon refait à neuf

RESSEMELAGE Pour DAME Talon non refait

RESSEMELAGE COMPLET Pour HOMME Avec talon refait à neuf

RESSEMELAGE Pour HOMME Talon non refait

TRAVAIL EXÉCUTÉ DANS LES 24 HEURES

La Cordonnerie Générale est la seule fabrique de chaussures vendant directement au détail. En faisant vos achats chez elle vous achetez au prix de gros.

De notre Usine à vos pieds

Chemin de fer de Paris à Orléans

SPORTS D'HIVER AUX PYRENEES Saison 1923-1924

Service spécial de Wagons-lits, voitures directes 1^{re} et 2° cl. entre Paris - Willefranche-Vernet-les - Bains (Font-Romeu) et Paris-Luchon (Superbagnères).

Wagon-Restaurant entre Paris et Vierzon et entre Tourouse et Villefranche-Vernet-les-Bains.

ALLER: du 19 décembre au 20 janvier et du 9 au 17 février. Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 50. -- Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 10 h. 17, à Fontmeu à 11 h. 56, à Luchon (Superbagnères) à 9 h. 11.

RETOUR: du 20 décembre au 21 janvier et du 10 au 18 février. Départ de Luchon (Superbagnères)

à 20 h. 00, de Font-Romeu à 17 h. 21, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 54. -- Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 50.

Service spécial de Wagon-lits, voi-ture directe 1" et 2' et de Paris à Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu).

Voiture directe 1" et 2° cl. avec couchettes en 1" classe de Paris à Luchon (Superbagnères). Wagon-Restaurant entre Montau-

ban et Villefranche-Vernet-les-Bains. ALLER: du 21 janvier au 8 février et du 18 février au 2 mars. Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 50 — Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 12 h. 41, à Font-

Romeu à 14 h. 14, à Luchon (Superbagnères), à 11 h. 23. RETOUR: du 22 janvier au 9 février et du 19 février au 3 mars.

Départ de Luchon (Superbagnères) à 17 h. 53, de Font-Romeu à 13 h. 42 de Villefranche-Vernet-les-Bains 15 h. 21 — Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 20.

Marché de La Villette 13 Décembre 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			17º qual.	2 qual.	3 qual.
Boeufs Vaches Taureaux. Veaux Moutons Porcs	2.241 1.078 6.854 2.452		3,15 4,80 5,00 6,20	2,90 4,30 4,75 6,00	2,15 3,80 4,25 5,60
OBSERV facile sur	ATION toutes	S. — les ma	Vente rchan	un per dises.	u plus

Maison de Paris

E. ABADIE

La plus ancienne et la plus importante Maison de Cahors Spécialisée dans les

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

ÉLÉGANTE DE SES VÊTEMENTS DE SES TISSUS CHOIX INCOMPARABLE PRIX SANS CONCURRENCE

Font la grande réputation de cette Maison

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

La Maison CHABERT

67, Boulevard Cambetta, 67 (En face l'Hôtel des Ambassadeurs)

Prévient sa nombreuse Clientèle qu'elle vient de recevoir un Stock de Marchandises d'hiver à des prix défiant toute concurrence. Malgré la hausse, le prix de ces marchandises sera maintenu sans majoration.

GRAND ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, NOIR GARANTI INDESTRUCTIBLE LINGERIE POUR HOMMES

Tous nos Imperméables Marque LA LORRAINE sont garantis sur facture LA MAISON est ouverte les DIMANCHES et JOURS DE FÊTES toute la journée

Reg. Com. Cahors, No 1661.

Imp. Coueslant (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

AVIS

Le 22 Décembre 1923, à 14 heures, à la Caserne Bessières, à CAHORS, il sera procédé par le Receveur des Domaines à la vente : 1º d'effets d'habillement, de campement, de chauffage, d'éclairage et de couchage: 2º d'un bateau. Le tout hors de service provenant du 7º Régiment d'Infanterie.

Entreprise Générale d'Installations Électriques Lumière, Moteurs, Sonneries, Téléphones

Ampoules à 2 fr. 50 Pose de lampes depuis 25 francs TRAVAIL GARANTI

GRAND RABAIS SUR LA VERRERIE ET AMPOULES A. BARBAZA, Electricien

Ex-Chef de Service Du Secteur Electrique d'Auch 19, rue du Portail-Alban, CAHORS

ON DEMANDE Bonne à tout faire

Pour PARIS Se présenter au Bureau du Journal

> Salle de Vente 62, rue E. Zola, à CAHORS

Dépôt, vente et achat de meubles et bibelots anciens

OCCASION

Couverts en argent et métal argenté A VENDRE

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS et Location Automobiles

G. RIVIERE, Mécanicien

Bureaux: 2, place Rousseau, CAHORS Prix les plus réduits

Hôtel de Vente 4, rue Blanqui, à CAHORS

VISITEZ le Magasin de l'Hôtel des Ventes, vous y trouverez un choix de : Armoires lingères toutes dimensions, Armoire à glace, Tables de cuisine et à volets, Buffets ordinai-res, Buffet Louis XVI, plusieurs Dressoirs de salle à manger, deux dessertes, Chaises de salle à manger cuir et rotin, Bureau, Bibliothèque, Voiture d'enfant, Bercelonneite, un Fauteuil cuir à dossier mobile pour malade, deux machines à écrire: « Remington et Williams », Coffres-forts toutes dimensions, Machines à coudre, Chaudrons, Meubles anciens, et plusieurs Lits noyer une et deux places avec sommier, une moto Terrot 2 HP 1/2 en bon état de

Entrée libre et visible tous les jours On prend en Dépôt pour la Vente

Etude de M° L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M° VIVAL, MALRIEU et LOUBET

BAISSE

Adjudication fixée au VENDREDI QUATRE JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Président-Wilson

bunal civil de Figeac, le vingt-deux septembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré ; 2° d'un autre jugement rendu sur requête par le dit tri-bunal le six décembre mil neuf cent vingt-trois, ordonnant une baisse de mise à prix, enregistré, II sera procédé le VENDREDI QUATRE JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUA-TORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson, de-vant Monsieur SAUVETRE, juge-suppléant près ledit tribunal, com-mis à cet effet, et, en cas d'empê-chement de ce magistrat, devant Monsieur le Président du Siège, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de dame Adelaïde BRUYERE, quand vivait, sans profession, épouse du sieur Jean VERDIE, demeurant au Terral, commune de Tauriac, et de la communauté ayant existé entre ladite dame et son mari, le sieur Jean VERDIE. Cette vente est poursuivie à la

requête de: 1º Maître MADELMONT, notaire

à Bretenoux, y demeurant; 2º Maître ANGELVY, notaire à

« agissant comme mandataires

« ad litem, chargés, suivant juge « ment rendu par le tribunal ci-« vil de Figeac, en chambre du « conseil, le vingt-deux septembre « mil neuf cent vingt-trois, enre-« gistré, de représenter dans l'ins-« tance en partage des commu-« nauté et succession dont s'agit, « savoir : Maître MADELMONT,

« cilié à Tauriac, célibataire, ma-

« selle Berthe VERDIE, célibataire « majeure, domiciliée à Tauriac, « aliénée non interdite, internée « à l'asile de Leyme » ;

3° Monsieur Jean VERDIE, propriétaire-agriculteur, demeurant au Terral, commune de Tauriac; Licitants ayant Maître NUVIL-LE pour leur avoué.

DÉSIGNATION

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT

MISES A PRIX

PREMIER LOT Adjugé.

DEUXIÈME LOT Adjugé.

TROISIÈME LOT Le troisième lot comprendra: I. Un enclos comprenant : maison, grange et hangar, étables, pâtus et terre labourable, sis au lieu dit « Labastende », commune de Tauriac, tenant à la route de Tauriac, au Causse de Bétaille, à « Monsieur Pierre VERDIE, domi-Bouny, à chemin et à Rauffet.

En exécution: 1° D'un juge-ment rendu sur requête par le tri-bunal civil de Figeac, le vingt-deux « à l'asile public de Marseille; « à l'asile public de Marseille; « et Maître ANGELVY, la demoi-unit rendu sur requête par le tri-bunal civil de Figeac, le vingt-deux vet Maître ANGELVY, la demoidit « Labastende », commune de

Tauriac, paraissant portés à la matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro 193 de la section B, sans désignation de contenance, de classe ni de re-Une terre, située au lieu dit

« Labastende », paraissant portée à la matrice cadastrale de ladite commune de Tauriac sous le numéro 196 de la section B, pour une contenance de onze ares quatre. vingt-quinze centiares, première classe, et un revenu de quinze francs soixante-onze centimes;

II. Une vigne sise au même lieu dit de « Labastende », commune de Tauriac, tenant à Madame Claux, Parrou, Berger et Tillet.

Cet immeuble paraît porté à la matrice cadastrale de la commune de Tauriac, ainsi qu'il suit:

Une vigne sise au lieu dit « La-

Une vigne sise au lieu dit « La-Une vigne sise au neu dit « La-bastende », paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Tauriac sous le numéro 192 de la section B, pour une contenance de vingt-six ares quarante centia-res, première classe, et pour un revenu de vingt-cinq francs trente-quatre centimes quatre centimes.

La mise à prix de ce lot sera de quatre mille francs, ci 4.000 fr.

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot comprendra: Une terre, sise au lieu dit « Les Barthes », commune de Tauriac d'une contenance d'environ qua torze ares, tenant à Gineste, Bruyè re, Dufau et Linares.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents Ces immeubles paraissent portés francs, ci

CINQUIÈME LOT

Adjugé. SIXIÈME LOT

Le sixième lot comprendra: 1º Un pré, sis au lieu dit « Les Cavailles », commune de Tauriac, tenant à la rivière la Dordogne, à Labrousse, Bouzou, Granouillac. 2° Un pré, sis au lieu dit « Les Vidissières », commune de Tauriac, tenant à Laborie, ou ayant

cause, et M. Lary.

Ce dernier immeuble paraît désigné au plan cadastral de la commune de Tauriac ainsi qu'il suit:

Une pâture, sise au lieu dit « Les Vidissières », paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Tauriac sous le numéro 310 de la section D, pour une contenance de neuf ares quarante centiares, deuxième classe, et un revenu de quatre-vingt-dix

La mise à prix de ce lot sera de cent francs,

SEPTIÈME LOT

HUITIÈME LOT

Le huitième lot comprendra: 1° Friche sise au lieu dit « Timbergue », commune de Bilhac (Corrèze); tenant à Lacoste, Gubert, Bruyère, Martini et Latour. Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la com-mune de Bilhac (Corrèze), ainsi qu'il suit :

a) Une vigne sise au lieu dit « Timbergue », commune de Bilhac, paraissant portée à la matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro 551 p., de la section B, pour une contenance de para propriet en troisième.

vingt-quatre centimes;

b) Une friche sise au lieu dit « Timbergue », commune de Bilhac, paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac, sous le numéro 551 p., de la

section B, pour une contenance de cinq ares soixante centiares, troi-sième classe et un revenu de quarante-cinq centimes; 2° Une friche sise au lieu dit « Masdelpouch », commune de Bilhac (Corrèze) et la portion (cinq huitièmes) appartenant à feuc Adelaïde Bruyère, indivisément avec son frère, François Bruyère, d'un autre immeuble en nature de

friche, sise au mêm lieu dit du « Masdelpouch », commune de Bilhac, tenant à Doumech, Dufau, Pilaprat, Veder, Bruyère, veuve Reyt et Hirondes. Ces immeubles paraissent portés

à la matrice cadastrale de la com-mune de Bilhac, ainsi qu'il suit : a) Une terre, sise au lieu dit « Masdelpouch », commune de Bilhac, paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac sous le numéro 240 p., de la section B, pour une contenance de dix ares, cinquante-cinq centiares, troisième classe, et un revenu de deux francs quatre-vingt-

quinze centimes; b) Une bruyère, sise au lieu dit « Masdelpouch », paraissant por-tée à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac sous le numé ro 240 p., de la section B, pour une contenance de neuf ares soixante centiares, troisième clas-se, et un revenu de soixante-dixsept centimes;

c) Une vigne, sise au même lieu dit de « Masdelpouch », paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac, sous le onze ares vingt centiares, troisième numéro 226, de la section B, pour

classe et un revenu de deux francs, une contenance de treize ares quatre-vingts centiares, troisième classe et un revenu de deux francs soixante-seize centimes.

La mise à prix de ce lot sera de cent francs, 100 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Tauriac, canton de Bretenoux, arrondissement de Figeac (Lot), et de Bilhac, canton de Beaulieu, arrondissement de Brive

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seu-lement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

LOTISSEMENT

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués en quatre lots composés de la manière oi descus al sur los mises à nière ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir:

Le troisième lot de qua tre mille francs, 4,000 ir Le quatrième lot

de cinq cents francs, ci Le sixième lot de 100" cent francs, ci.... Le huitième lot

de cent francs, ci Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hy pothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription transcription du procès-verba

d'adjudication. Pour extrait certifié véritable. Figeac, le douze décembre mil neuf cent vingt-trois.

L. NUVILLE,

Pour tous renseignements, s'adres ser à Maître L. NUVILLE, avout poursuivant, demeurant à Fi-geac, Boulevard Président-Wil-

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.